**CAHIER DES CHARGES  
MEDECIN HOSPITALO-UNIVERSITAIRE**

**1. Identification du poste**

Titulaire :

Taux d’activité global :       %

Fonction hospitalière : Médecin hospitalo-universitaire

Service

Département        
 Hôpitaux Universitaires de Genève

Fonction académique :

Département

Faculté de médecine de l’Université de Genève

**2. Positionnement hiérarchique :**

*2.1 Dénomination du poste des supérieurs hiérarchiques :*

* Médecin-chef du service
* Directeur académique du département

*2.2 Postes hiérarchiques subordonnés :*

* Les médecins hospitalo-universitaires, professeurs titulaires n’exercent pas de responsabilité hiérarchique sur les cadres médicaux des HUG
* Personnel sous contrat de droit privé, personnel autres postes scientifiques, etc.

**3. Mode de remplacement** :

Les médecins hospitalo-universitaires sont remplacés par un médecin adjoint du service dans les domaines suivants : activités académique et clinique y inclus l’enseignement pré-gradué, post-gradué et continu.

**4. Mission générale du poste/raison d’être (but de la fonction) :**

* Activité de conseil/expertise académique dans le domaine      .
* Activités cliniques, de recherche et d’enseignement effectuées au sein .

**5**- **Activités et responsabilités principales :**

**5.1 Activités cliniques ou paracliniques  (**20 **%) :**

* Assiste le médecin-chef de service dans les activités médicales déléguées
* Participe à l’activité de consultation du service
* Elabore des projets de collaboration dans le domaine       avec le service, les autres services du département et les autres départements des HUG
  + 1. *Obligations cliniques (gardes, remplacements, autres) :*

*Aucune*

* + 1. *Activités paracliniques par ex. laboratoires (gardes, remplacements, autres)*

*Aucune*

*Critères d’évaluation :*

* *Adhésion au plan de gouvernance et aux projets de service*
* *Développement des activités de soin en tenant compte des critères de qualité et d’économicité*
* *Nombre et gravité des plaintes et réclamations*
* *Mise en place des projets de collaborations trans-départementales*

**5.2 Activités de recherche  (**40 **%) :**

* Mise en place des projets de recherche en lien notamment avec le domaine
* Contribution à l’obtention de financements extérieurs pour les projets de recherche
* Mise en place de collaboration académique à une échelle lémanique, nationale ou internationale dans le domaine de sa spécialité incluant les départements impliqués dans les domaines de      , ainsi que les sections de médecine fondamentale

*Critères d’évaluation :*

* *Développement des projets de recherche dans le domaine*
* *Obtention de fonds externes*
* *Publications parues dans la période considérée*
* *Reconnaissance/visibilité à travers des prix obtenus, des conférences données sous invitation et des fonctions occupées en qualité d’expert*
* *Projets de recherche initiés dans le cadre de collaborations lémanique, nationale et internationale*
* *Collaborateurs de recherche financés par des fonds privés*

**5.3 Activités d’enseignement (**40 **%) :**

*5.3.1 Enseignement pré-gradué :*

* Apprentissage en milieu clinique (AMC)
* Apprentissage par problème (APP)
* Supervision des stagiaires médecins

*5.3.2 Enseignement post-gradué :*

* Formation post-graduée des internes et chefs de clinique
* Colloque multidisciplinaire de

*5.3.3 Enseignement continu :*

* Enseignement

*5.3.4 Enseignement paramédical :*

* Enseignement

*Critères d’évaluation :*

* *Evaluation quantitative et qualitative de l’enseignement pré gradué*
* *Développement et implication dans la formation post-graduée et continue.*

**5.4 Activités administratives et de gestion (budgets, personnel) :**

*Promotion de la relève académique interne dans le domaine*

*Gestion du budget*

*Critère d’évaluation :*

* *La capacité à attirer la relève académique interne dans le domaine*
* *Le respect des contraintes budgétaires*
* *La qualité des contacts avec les partenaires externes et internes aux HUG et à l’Université*

*5.4.1 Participation aux Commissions et activités de représentation (HUG, Faculté, autres)*

Participation au Collège des Professeurs, au Collège du département et à des commissions facultaires

**5.5 Plan de carrière :**

Développement dans le cursus académique selon compétences acquises

* 1. **Autres conditions :**

**6- Délégation des compétences**

**6.1 Délégation de pouvoirs reçue (signature en matière de …) :**

Aucune

**7 - Approbation par le titulaire**

La hiérarchie, en accord avec la direction générale et le décanat, se réserve le droit de modifier en tout temps le présent cahier des charges.

L’évaluation du présent cahier des charges sera effectuée suivant la périodicité du calendrier académique.

Date d’entrée en vigueur :

Dates et signatures :

Professeur

Chef du département

Professeur

Médecin-chef du service

Professeur Cem Gabay

Doyen de la Faculté de médecine

de l’Université de Genève

Visa DRH-HUG

Ce cahier des charges concerne       , qui atteste en avoir reçu une copie.

Date :

Signature du titulaire

*Par leur signature, les candidats attestent qu’ils ont pris connaissance de la proposition de cahier des charges afférent au poste mis au concours qui sera soumise aux autorités compétentes. La proposition de cahier des charges signée ne saurait en aucun cas être considérée comme un acte d’engagement. Seule la décision de nomination et/ou la signature d'un contrat de travail par les autorités compétentes, selon les dispositions légales, statutaires et règlementaires de l'Université et des Hôpitaux universitaires de Genève valent acte d’engagement.*